



CONFÉRENCE

14 novembre 2024 : 14h00 – 16h30
Régulation des jeux et protection des joueurs

Les jeux de hasard et d'argent représentent un secteur en pleine croissance, mais ne doivent pas être considérés comme des biens de consommation comme les autres, compte-tenu des risques associés à leur pratique, notamment lorsqu'elle devient problématique (endettement, conflits familiaux, perte d'emploi, risque suicidaire, etc.). Ainsi, il est primordial de proposer une régulation des jeux de hasard et d'argent efficace, permettant d'assurer une protection effective des joueurs.

L'objectif de cette conférence est de faire un état des lieux sur la régulation existante en France et les perspectives d'évolution, et de présenter l'expérience de régulation d'un autre pays, la Suisse.

En quoi consiste la régulation actuelle des jeux de hasard et d'argent en France et en Suisse ? Quels sont les moyens mis en place pour assurer la protection des joueurs en matière de lutte contre l'addiction aux jeux d'argent ? Quels sont les outils à disposition des joueurs pour réduire les risques liés au jeu excessif (notamment l'interdiction volontaire de jeux) ?

14h • Ouverture du colloque



14h05-14h15 • Témoignages de patients



14h15 – 15h15 • La régulation française

Intervention de **M. Rémi Lataste**, Directeur Général de l'Autorité Nationale des Jeux, l'autorité administrative chargée de la régulation des jeux d'argent et de hasard en France.

Pause



15h30 – 16h30 • L'expérience suisse

Intervention de **Mme Coralie Zumwald**, psychologue au Centre du Jeu Excessif du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV, Lausanne, Suisse).

L'accueil des participants sera ouvert à partir de 13 h 45.

Profil des participants : Professionnels des secteurs sanitaire et médico-social concernés par la prise en charge de joueurs d'argent pathologiques

Gratuit, inscription préalable obligatoire sur :
<https://ifac-addictions.chu-nantes.fr/les-rencontres-de-lifac-2024>

La conférence aura lieu à l'Hôpital Saint Jacques et sera retransmise en direct en visioconférence (streaming live sur Youtube). Le nombre de places en présentiel est limité, la priorité étant établie par ordre d'inscription. Le lieu exact et les modalités de connexion seront transmis uniquement aux personnes inscrites, quelques jours avant la conférence.

Contact : Tél. 02 40 84 76 20. Email : bp-secretariat-ifac@chu-nantes.fr